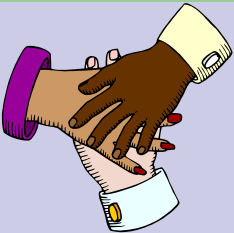




Téléphone: (514) 241-1068
Télécopieur: (450) 468-6604

Volume 2 NO. 4
24 juillet 2002



CARREFOUR DES COMMUNAUTÉS DU QUÉBEC



INFO-
CARREFOUR

Flash Info 2002

Conférence sur la Dollarisation

Cette conférence s'est tenue le 27 juin 2002 au Ritz Carlton.

Six associations de grande envergure se sont jointes à Carrefour pour publiciser l'événement: **Club Rotary International du Vieux-Montréal, les Manufacturiers et Exportateurs du Québec, l'Association commerciale Hong-Kong Canada, Canada Porc International, le Club Export-Agro alimentaire du Québec et le Forum francophone des affaires.**

L'audience a été très large: 180 personnes y ont participé, faisant ainsi salle comble dans la plus belle salle du Ritz Carlton - le salon ovale.

M. Carlos Leitao, économiste principal, RBC Groupe financier en a été le conférencier.

M. Karl Miville-de-Chêne, président de Consultation Canada-Monde a été un maître de cérémonie remarquable. Il a pu ainsi souligner la présence de **M. Henri-François Gautrin**, député de Verdun; de **Mme Francine Sénécal**, vice-présidente du Conseil exécutif de la Ville de Montréal et de **M. Antonio Ceraudo**, ex député-consul général du Brésil.

La table d'honneur impressionnante regroupait:

- **M. Jacques Saada**, Député de Brossard-La-Prairie, et Whip adjoint du Gouvernement du Canada
- **Mme Andrée Corriveau**, Présidente-directrice-générale, Centre financier international Montréal, représentée par M. Osvaldo Nunez.

- **M. François-Dominique Boies**, Vice-président, RBC Groupe financier
- **M. Beryl Wajzman** Président, Institut des affaires publiques de Montréal
- **Mme Johanne Savard**, Associée principale, Desjardins Ducharme Stein Monast et Responsable activités Club Rotary Vieux-Montréal
- **M. Jacques Pomerleau**, Directeur général, Canada Porc International
- **M. Eric Colon de Franciosi**, Conseiller, administrateur, Club Export-Agro alimentaire du Québec
- **M. Paul-Arthur Huot**, Président, Manufacturiers & Exportateurs Québec
- **M. Josh Miller**, Président, Ass. commerciale Hong-Kong Canada
- **M. Richard Darveau**, Président, Forum francophone des affaires représenté par **Karl Miville-de-Chêne**
- **M. Christian Martin**, Président, Carrefour des communautés du Québec
- **Me. Bernard Colas**, Avocat, Commerce international - Gottlieb & Pearson
- **M. Baljit Chadha**, Président, Balcop Ltd.
- **M. Faris Faris**, Président, Groupe Almassa International
- **Me. Gérard Dugré**, Avocat, Associé, Fraser, Milner, Casgrain

Les grandes questions d'intérêt:

- La création de l'Euro peut-elle nous servir de modèle et justifier l'adoption du dollar US comme monnaie unique en Amérique du Nord?
- L'adoption du US comme monnaie unique en Amérique du Nord menacerait-elle la souveraineté des pays concernés (Canada – Mexique)?
- En quoi la faiblesse actuelle du dollar canadien affecte-t-elle l'économie?
- La faiblesse du dollar canadien n'a-t-elle pas un effet stimulant sur l'économie canadienne? L'exportation..., le tourisme... ?
- Le déficit de parité (+ de 40%) entre le dollar US et le dollar canadien n'est-il pas un sérieux handicap, à la mise en place d'une parité fixe?



*Salle comble au Salon ovale du Ritz Carlton
Conférence sur la Dollarisation - 27 juin 2002*

Ouverture du débat



Christian Martin, président de Carrefour ouvre le débat en évoquant les accords de Bretton Woods après la seconde guerre mondiale qui instaurent un nouveau système monétaire international.



Déjà le franc français devait prendre le format du dollar US.



Les principaux éléments:



1. Discipline monétaire et fiscale

Après une période difficile, les faits suggèrent que la discipline fiscale et monétaire est aujourd'hui aussi grande au Canada qu'aux États-Unis.

La Banque du Canada a réussi à étouffer les attentes d'inflation de sorte que cette question n'est donc pas un argument valable pour justifier l'adoption d'un taux de change fixe.

Le Canada n'est pas l'Argentine...

2. Coûts du risque de change

Théoriquement, le coût du risque de change, s'il est élevé, devrait entraîner une réduction des échanges et des investissements étrangers au Canada. Or, c'est tout à fait le contraire qui s'est produit au cours des dix dernières années.

3. Avantages de la flexibilité

Pourvu que la crédibilité des politiques monétaire et fiscale au Canada soit maintenue, un taux de change flexible est avantageux pour faire face aux chocs économiques externes.

4. Les ressources naturelles, la productivité et le secteur manufacturier

Le Canada est un des pays de l'OCDE qui dépend le plus du secteur des ressources, même si cette dépendance a progressivement baissé au cours des trente dernières années. Les fluctuations du taux de change ont contribué à stabiliser notre secteur des ressources ce qui est d'une importance capitale en termes de développement économique régional. D'un autre côté, il est vrai aussi que la faiblesse de la monnaie canadienne a été néfaste pour la croissance de la productivité du secteur manufacturier canadien par rapport à celle des États-Unis.

5. Coûts de transition et souveraineté

Le coût de transition qui a mené au régime de change actuel a peut-être été élevé mais il est maintenant complètement amorti. Cependant, le coût de transition vers un régime nouveau pourrait être très élevé.

Entre autres, la prééminence des États-Unis en Amérique du Nord est telle que le choix de la formule d'un nouveau régime monétaire reviendrait à adopter purement et simplement le dollar US.

Ceci pourrait entraîner non seulement un effritement de la souveraineté canadienne, mais aussi ne favoriserait en rien la création d'institutions supranationales nécessaires pour mieux gérer l'espace économique commun.

En d'autres mots, il faudrait d'abord créer un véritable marché commun en Amérique du Nord avant de songer à changer le régime monétaire.

*Carlos Leitao, économiste principal,
RBC Groupe Financier*

Prochains rendez-vous:

1. Novembre 2002: **Colloque sur la Place des Communautés culturelles dans le Grand Montréal**
2. Mi-novembre 2002: **Deuxième Gala Remise des médailles des arts et métiers**

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme »

Déclaration des droits de l'homme et des citoyens, 26 août 1789.

